

# Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

## Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 30042

### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Agent de recherches privées (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Nimes	Recteur de l'Académie, chancelier des universités; Président de l'Université

### Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Gestion administrative, financière et réglementaire de l'activité
  - Analyse des demandes des clients particuliers ou sociétés
  - Contractualisation avec les clients
  - Organisation et séquençages des missions
  - Réalisation des investigations et enquêtes telles des enquêtes privées destinées à permettre l'administration de la preuve devant la justice dans le cadre de la réparation d'un préjudice, des recherches de personnes disparues ou des contre-enquêtes représentant un dernier recours
  - Exploitation de données
  - Production de rapports de synthèse, de vacations, de notes d'informations
  - Prévention ayant trait à la sécurité pour les entreprises et les organismes financiers
  - Contrôle permettant de prévenir, ou déjouer, les tentatives d'escroquerie ou d'abus de confiance
  - Intervention spécifique relative à la lutte anti-contrefaçon et le contre-espionnage industriel
- 
- Maîtriser la réglementation juridique structurant et encadrant les métiers de la sécurité pour les entreprises, les organismes financiers
  - Répondre, en conformité avec les lois de la République et dans le cadre déontologique professionnel, aux besoins légitimes de tout citoyen qui estime subir un préjudice civil, pénal ou commercial
  - Assurer un rôle de conseil et d'assistance auprès des clients
  - Etablir des constats, collecter des témoignages et des éléments de preuves, reconstituer les faits, récolter des indices matériels, effectuer des auditions, rechercher des personnes en utilisant les techniques appropriées de questionnement, de surveillance, de filature et d'investigation
  - Collecter des informations, des renseignements en utilisant les techniques et outils adaptés
  - Appliquer les règles en vigueur pour administrer les éléments de preuve en justice
- 
- Se situer dans un environnement socio-professionnel et interculturel, national et international, pour s'adapter et prendre des

initiatives

- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
  - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
  - Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
  - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
  - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
  - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique
- 
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
  - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
  - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
  - Développer une argumentation avec esprit critique.
  - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
  - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- N80 : Enquêtes et sécurité

- Enquêteur salarié
- Directeur d'agence ou collaborateur indépendant
- Responsable sécurité

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2502 : Management de sécurité privée

### Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

### Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	Oui	Non	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend :  - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de

			<p>chercheurs participant à la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
Après un parcours de formation continue	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat de professionnalisation	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Composition définit par le Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

	Oui	Non
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence

- **Arrêté du 22 janvier 2014**, fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

- **Arrêté du 22 janvier 2014**, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle

- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 **modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Université de Nimes, arrêté du : 23/06/2015

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

-Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 -Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Autres sources d'information :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Université de Nimes

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

